

# PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE



07 avril 2015

# SOMMAIRE

**1- LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL**

**2- LA STRATEGIE FINANCIERE**

**4- LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**4- LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

**5- LES ELEMENTS DE FISCALITE LOCALE**

**CONCLUSION**



# 1- LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL

- **Économique** : une inflation qui ralenti en 2014 et qui repartirait très progressivement à la hausse en 2015 (+0,9%).
- **Législatif** : une loi de finances pour 2015 qui entérine la diminution des concours financiers de l'État.
- **Territorial** : une progression de la péréquation, destinée à réduire l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités les plus pauvres.

## 2- LA STRATEGIE FINANCIERE

La stratégie financière retenue s'articule autour de 2 orientations :

**L'optimisation des recettes** via notamment une augmentation maîtrisée des taux de fiscalité locale de 1%, en tenant compte du besoin de financement des services publics aux Saint-Lysiens dans un contexte de ressources externes de plus en plus contraintes;

**La maîtrise des dépenses** de fonctionnement et d'investissement ;



### 3- LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

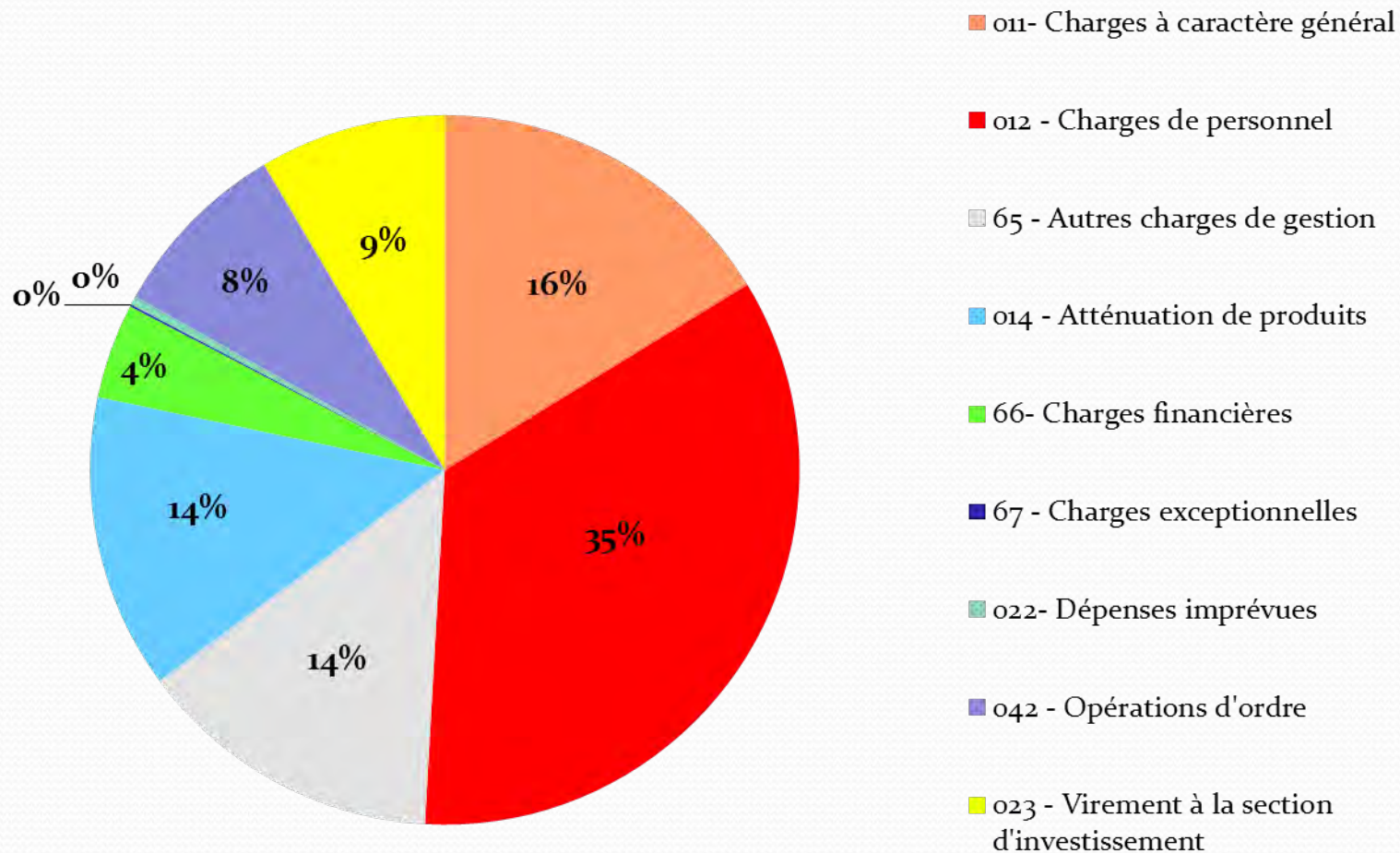
#### 1- LES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT

#### 1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

**7 631 247 €**

Augmentation de 14,64% par rapport au compte administratif  
2014.

## Dépenses de fonctionnement par chapitre en %





## 1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

**Chapitre 011, Charges à caractère général**: d'un montant de **1 240 320 €**, elles représentent 16 % des dépenses de fonctionnement contre 18 % au budget primitif 2014.

A noter une diminution de 0,92 % par rapport au compte administratif 2014.

**Chapitre 012, Charges de personnel**: d'un montant de **2 643 547 €**, elles représentent 35 % des dépenses de fonctionnement contre 37 % au budget primitif 2014 et subissent une diminution de 0,43 % par rapport au compte administratif 2014.

Cette diminution s'explique principalement par :

- le non remplacement de certaines vacances de postes (mutation ou départ en retraite);
- le remplacement à 50% sur les arrêts maladie (sauf dérogation).

## 1- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

**Chapitre 65, Autres charges de gestion courante** : d'un montant de **1 065 454 €**, elles représentent 14 % des dépenses de fonctionnement contre 15 % au budget primitif 2014 et subissent une augmentation de 1,37 % par rapport au compte administratif 2014.

**Chapitre 66, charges financières** : d'un montant de **330 000 €**, elles représentent 4,00 % des dépenses de fonctionnement soit une stabilité par rapport au budget primitif 2014 et affiche une augmentation de 5,68 % par rapport au compte administratif 2014.

Cette augmentation est principalement due aux intérêts du prêt de 1 060 000 € contracté en fin d'exercice 2014.

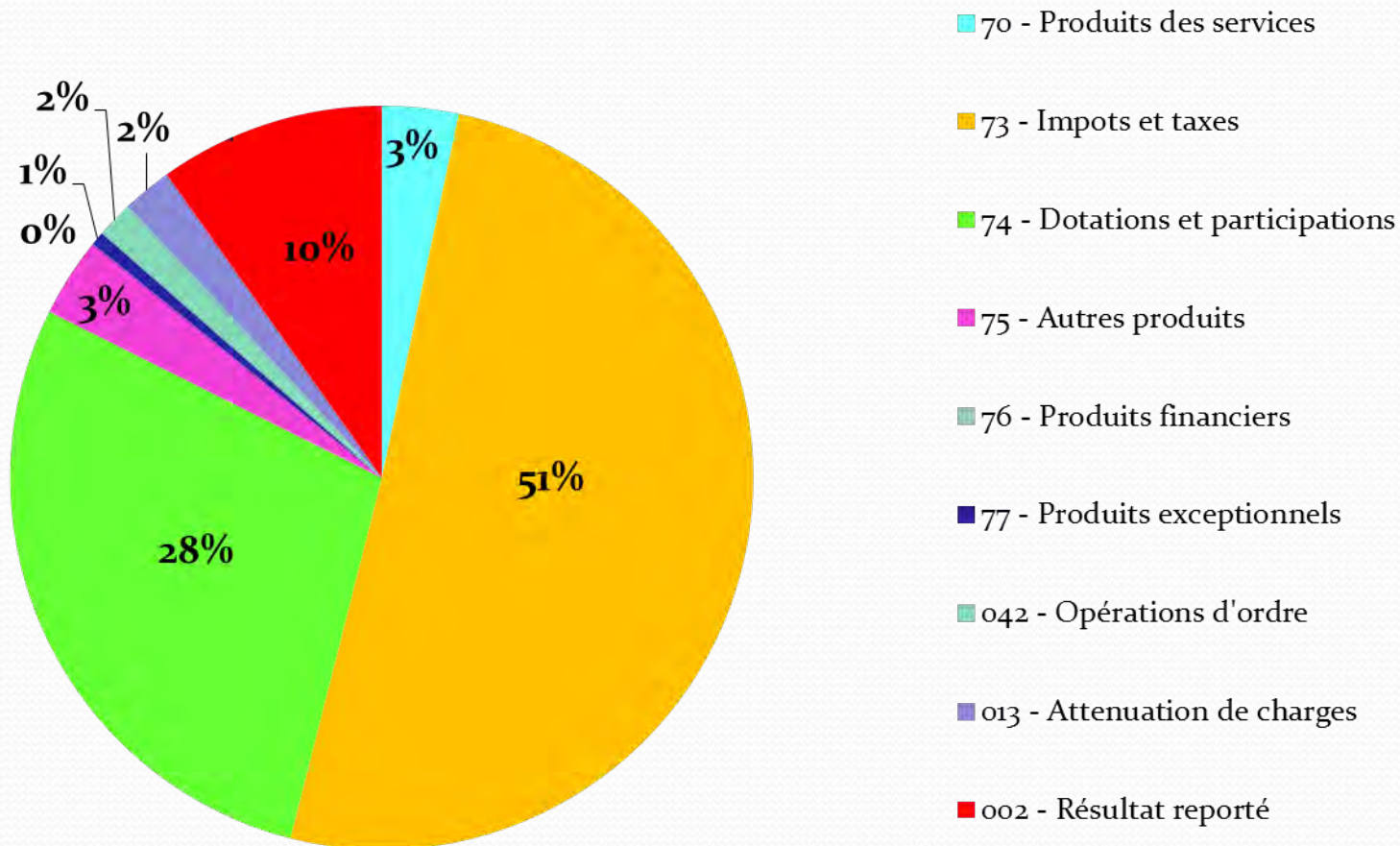


## 2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

**7 631 247 €**

Après reprise du résultat de 750 465 €, les recettes de fonctionnement évoluent de 3,03 % par rapport au compte administratif 2014.

## Recettes de fonctionnement par chapitre en %





## 2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

**Chapitre 73, impôts et taxes** : d'un montant de **3 863 595 €**, elles représentent 51% des recettes de fonctionnement contre 52 % au budget primitif 2014 et bénéficient d'une augmentation de 2,93 % par rapport au compte administratif 2014.

Cette évolution s'explique par :

- l'augmentation de la population (données INSEE pour 2014 8 865 habitants et 8 915 habitants pour 2015) ;
- l'augmentation des bases fiscales de 1,5 % ;
- l'augmentation de la fiscalité de 1%.

## 2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

**Chapitre 74, Dotations, subventions et participations** : d'un montant de **2 167 544 €**, elles représentent 28 % des recettes de fonctionnement contre 29% au budget primitif 2014 et souffrent d'une diminution de 1,09 % par rapport au compte administratif 2014.



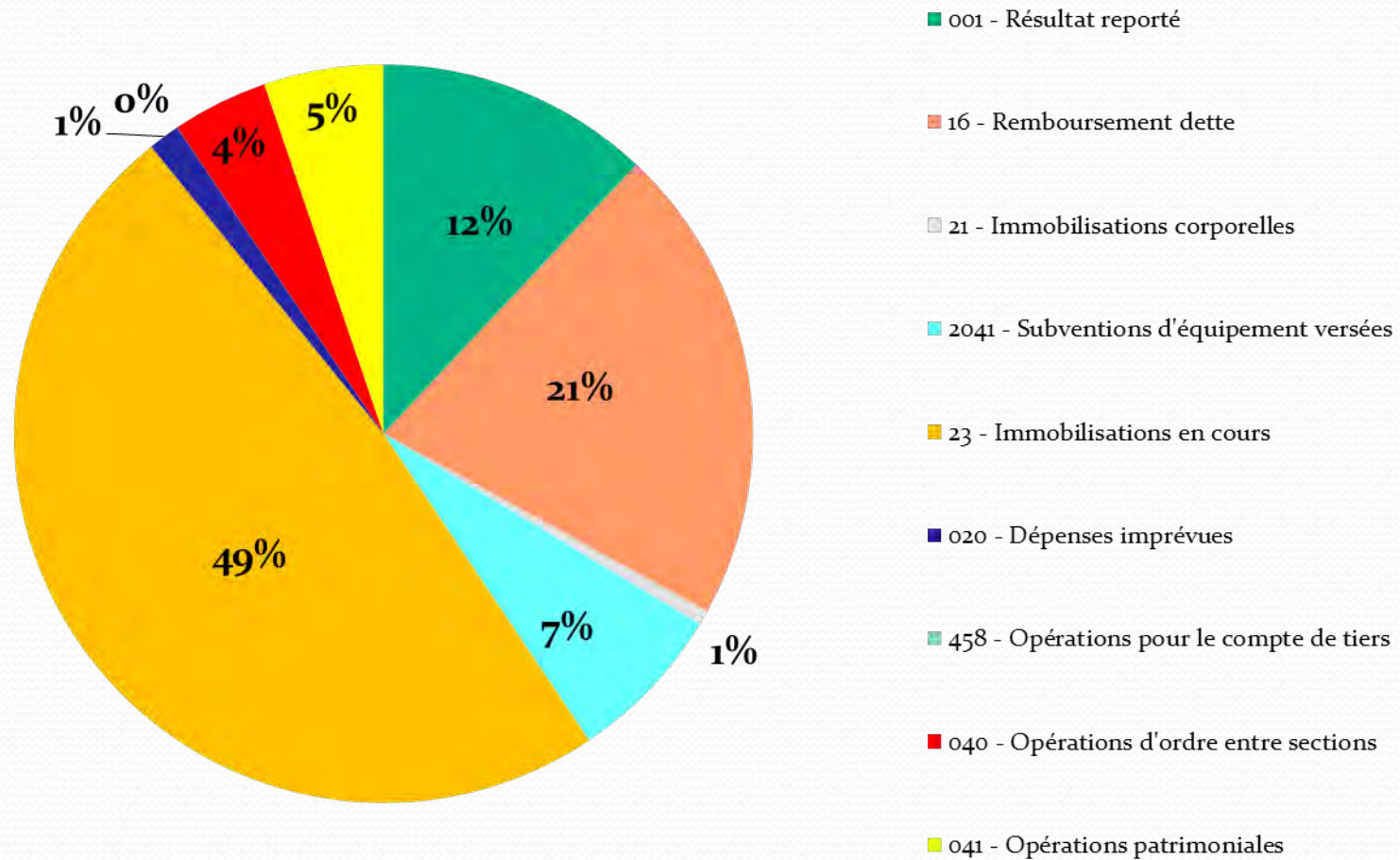
## 4- LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

**2 870 264 €**

En comptant les restes à réaliser de 302 374 € ainsi que le résultat reporté de – 344 893 €, les dépenses d'investissement diminuent de 14,50 % par rapport au compte administratif 2014 .

## Dépenses d'investissement par chapitre en %





## 1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Eclairage sur le principal poste de dépenses d'investissement :

Les opérations d'équipement :

D'un montant de **1 375 274 €**, elles représentent 48,07% des dépenses d'investissement (contre 32 % sur le budget primitif 2014 dont :

- 216 664 € au titre des RAR 2014;
- 140 021 € au titre des acquisitions foncières;
- 1 018 589 € au titre des investissements nouveaux.

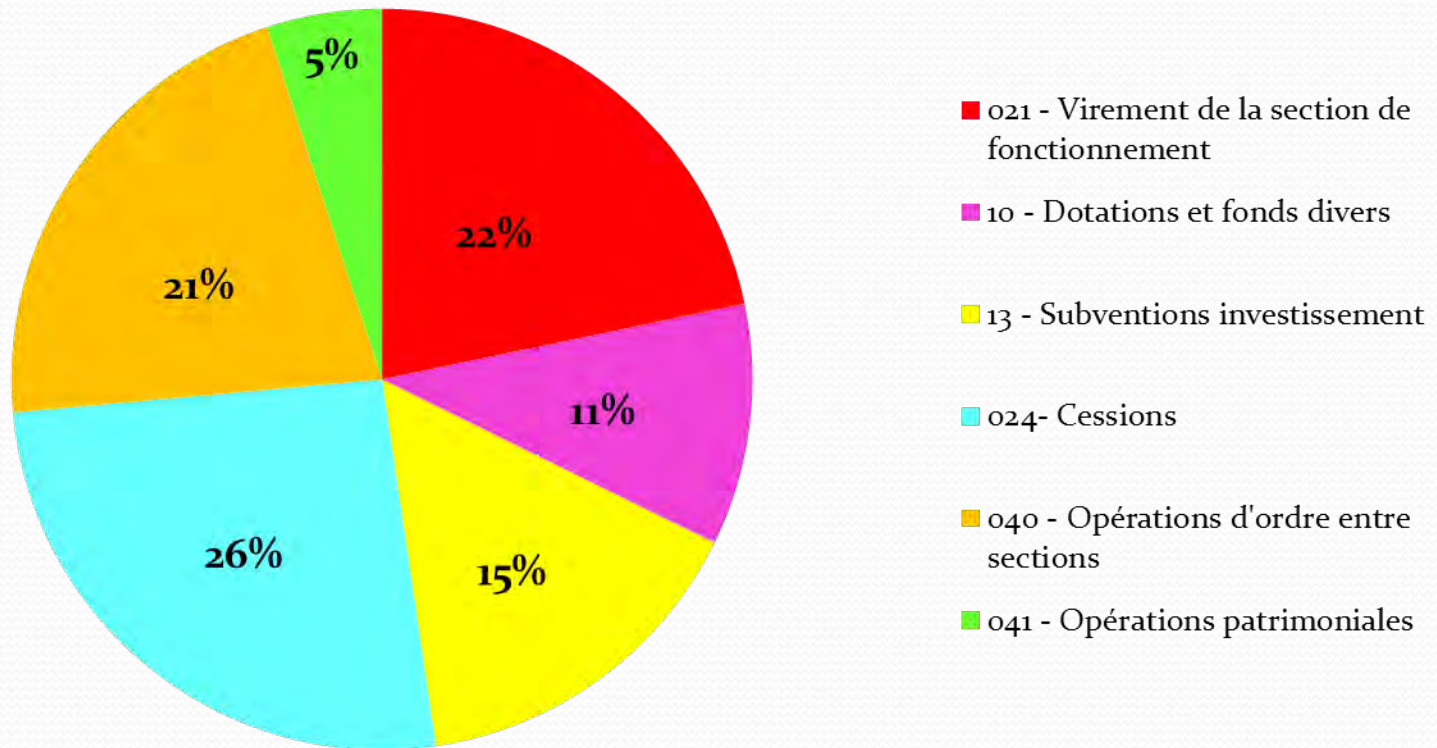
## 2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT:

**2 986 630 €**

En comptant les restes à réaliser de 105 092 €, les recettes d'investissement augmentent de 1,51 % par rapport au compte administratif 2014.



## Recettes d'investissement par chapitre en %



## 2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT:

### Focus sur les principaux postes de recettes d'investissement :

Les recettes d'équipement : elles sont principalement constituées de subventions d'investissement et de cessions.

- Subventions : d'un montant de **459 905 €** ;  
(15 % des recettes d'investissement)
- Cessions : d'un montant de **773 675 €** .  
(26 % des recettes d'investissement)



## 2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Chapitre 10, Dotations, fonds divers : elles sont constituées du Fonds de Compensation de la TVA ainsi que de la Taxe d'Aménagement.

D'un montant de **314 611 €**, elles représentent 11 % du total général.

**FCTVA : 114 000 €**

**Taxe d'Aménagement : 95 519 €**

## 5- LES ELEMENTS DE FISCALITE LOCALE

Les variations et les montants attendus sont les suivants :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	Variation
Taxe habitation	17,55 %	17,72 %	1 %
Taxe foncière bâti	25,20 %	25,45 %	1 %
Taxe foncière non bâti	124,08 %	125,32 %	1%
Montant attendu	3 519 562 €	3 608 958 €	89 396 €



# CONCLUSIONS

Un budget 2015 qui s'inscrit dans la rigueur, la rationalisation et la maîtrise des dépenses comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

- Un volume d'investissement modeste s'inscrivant malgré tout, dans un plan pluriannuel d'investissement programmé et dynamique
- Une section d'investissement votée en suréquilibre
- Une action continue sur les soldes intermédiaires de gestion de façon à assainir la situation financière de la commune avec un décrochage de la dette en 2017 - 2018
  
- Chapitre 011 : au CA2014 -9 % par rapport au CA2013 et -0,93 % au BP2015
- Chapitre 012 : -0,43 % par rapport au CA 2014 (redéploiement interne et non remplacement de certains départs à la retraite)
- Chapitre 65 :
  - les indemnités des élus sont à -30 % du montant autorisé
  - le maintien des subventions aux associations et des contributions au fonctionnement des écoles.
- Chapitre 014 : un cinquième trimestre de l'attribution de compensation